

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DÉLIBÉRATION N°D20230131\_02**

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES CONSEILS COMMUNAUX  
ET DES COMMISSIONS CONSULTATIVES DES COMMUNES DÉLÉGUÉES**

<b>Date du Conseil Municipal :</b>	<b>31 janvier 2023</b>	<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>58</b>
Date de convocation :	24 janvier 2023	Nombre de présents :	30
		Nombre de représentés par pouvoir :	6
		<b>Nombre de votants :</b>	<b>36</b>
		Nombre d'absents :	22

L'an deux-mille-vingt-trois, le trente-et-un janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUICHE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BERTRE Domicé, BLERIOT Damien, BRARD Aurélie, BRONCQUART Marcel, CARPENTIER Corinne, DOISNEL-MARYE Virginie, DORGERE François, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GOULLEY Martine, GUERIN Jennifer, JOUAN Christèle, LEFEBVRE Pascal, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, MULOT Marie-France, PATOUREAUX Laurette, PEREIRA Héloïse, PREYRE Françoise, RAFFRAY François, THIBOUT Véronique, VANDOOREN Bernard, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : DRAPPIER Michèle (à Olivier BAERT), LAINÉ Christelle (à Christèle JOUAN), PENAUX Mélanie (à Claude BERTHE), PICCOT Paul (à Sylvie VIAL), PREVOST Jean-Jacques (à Aurélie BRARD), VANDOOREN Mathieu (à Jean-Louis MADELON).

Absents et excusés : BACKX Olivier, BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BURDET Blandine, CLUZEAU Sébastien, COURTOUX Thomas, DESNOS François, DRIEUX Noël, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GOUPIL Aurore, HOARAU Hélène, HUET Véronique, LECOMTE Alexis, LEMONNIER Stéphane, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PERDRIEL Christian, PROFIT Jean-François, SAMAIN Viviane, TAVERNIER Sophie.

Secrétaire de séance : LEVILLAIN Sébastien.

**Le Conseil Municipal,**

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

**Vu :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant :**

- Qu'il convient de modifier la composition des conseils communaux et des commissions consultatives des communes déléguées suite :
  - o à la démission de Mme Estelle LEMONNIER, conseillère municipale et conseillère communale de Gisay-la-Coudre ;
  - o à la démission de Mme Lucie PASSAMA, conseillère consultative de Thevray ;
  - o à la démission de Mme Véronique SCALLET, conseillère consultative de Thevray ;

**Décide** : à l'unanimité (36 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- De modifier la composition des conseils communaux et des commissions consultatives des communes déléguées de la manière suivante :

<b>Gisay-la-Coudre</b>	<b>2 membres :</b> LOISEAU Denis (maire délégué) SAMAIN Viviane	<b>4 membres :</b> CLOAREC Loréna LAILLER Clément LAMIOT Jacques LE GUILLOU Morgan
------------------------	---	--

<p><b>Thevray</b></p>	<p><b>3 membres :</b>  BASTIEN Nathalie  CARPENTIER Corinne  FAUCHE Gérard (maire délégué)</p>	<p><b>7 membres :</b>  BARRA France  CARPENTIER Laurent  DORCHIES Luc  FAUCHE Gatien  MALKA Olivia  MARTIN Christel  OGER Leïla</p>
-----------------------	--	---



Pour extrait certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Louis MADELON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.